

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - jeudi 3 juin 2021

Inscriptions en cours pour les transports scolaires 2021-2022

Depuis le 1^{er} juin, les inscriptions sont ouvertes pour les transports scolaires concernant la rentrée 2021-2022. Les élèves domiciliés et scolarisés sur l'une des 41 communes d'ARCHE Agglo sont concernés. Pour rappel, le transport est gratuit pour les élèves de moins de 16 ans respectant le plan des transports scolaires. Chaque année, près de 3000 enfants sont transportés pour leurs trajets domicile-école.

Inscription en ligne

L'inscription annuelle au transport scolaire, ouverte du 1^{er} juin au 31 août, se fait en ligne en remplissant le formulaire disponible sur

www.archeagglo.fr/transports-scolaires

Il est nécessaire de renouveler l'inscription des élèves chaque année. Ceux-ci recevront leur carte scolaire en septembre, par le biais de leur établissement scolaire.

La fiche d'inscription, également téléchargeable, peut-être retournée par voie postale. De même, des exemplaires papier sont disponibles dans les établissements scolaires et sur le site ARCHE Agglo de Mauves. Le document doit être dûment rempli et envoyé à :

Transport scolaire ARCHE Agglo
BP 103 - 07305 Tournon-sur-Rhône Cedex

Les élèves concernés

Les élèves domiciliés et scolarisés sur l'une des 41 communes d'ARCHE Agglo doivent s'adresser au service transport scolaire d'ARCHE Agglo pour toute demande d'inscription.

Pour tout autre élève, y compris ceux domiciliés sur ARCHE Agglo, mais scolarisés sur une commune hors ARCHE Agglo (Valence, Romans, Saint-Vallier, Lamastre, Satilleu, ...), ils doivent



s'adresser aux services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui garde la compétence pour ces cas de figure.

Les tarifs

Pour les élèves respectant le plan des transports scolaires

- Abonnement annuel gratuit pour tout élève âgé de moins de 16 ans au 31 décembre de l'année civile en cours, soit le 31 décembre 2021 pour l'année 2021-2022
- Abonnement annuel fixé à 93 € pour tout élève âgé de + de 16 ans au 31 décembre de l'année civile en cours, soit le 31 décembre 2021 pour l'année 2021-2022 ;

Pour les élèves ne respectant le plan des transports scolaires

- Abonnement annuel fixé à 90 € pour tout élève âgé de - de 16 ans au 31 décembre de l'année civile

en cours, soit le 31 décembre 2021 pour l'année 2021-2022

- Abonnement annuel fixé à 135 € pour tout élève âgé de + de 16 ans au 31 décembre de l'année civile en cours, soit le 31 décembre 2021 pour l'année 2021-2022 ;

Dans le cas d'une double domiciliation de l'enfant, il est nécessaire de fournir, dès l'inscription :

- Un extrait du jugement de divorce qui stipule la «garde alternée» de(s) l'enfant(s) ou attestation sur l'honneur de garde alternée signée des deux parents
- Une photocopie intégrale du livret de famille
- Un justificatif de domicile pour chaque parent datant de moins de trois mois.

Contactez l'Agglo

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le service Transports et mobilités au 04 75 45 45 91 lors des permanences téléphoniques : **lundi et mardi : 14h - 17h, jeudi et vendredi : 9h - 12h, mercredi : 8h45 - 12h15 et / 13h30 - 16h45**

Un accueil physique est également proposé sur le site ARCHE Agglo de Mauves, 3 rue des Condamines : **mardi : 14h - 17h, jeudi : 9h - 12h, mercredi : 8h45 - 12h15 et 13h30 - 16h45.**